



15ème législature

Question N° : 33296	De M. Yves Hemedinger (Les Républicains - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >commerce et artisanat	Tête d'analyse >Organisation des marchés de Noël	Analyse > Organisation des marchés de Noël.
Question publiée au JO le : 27/10/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Yves Hemedinger attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité d'une prise de position claire concernant l'organisation des marchés de Noël. Avec la dégradation de la situation sanitaire en France, de plus en plus de festivals et de manifestations sont déjà annulés. Face à cette situation incertaine, certains villages ont déjà pris la décision d'annuler leurs marchés de Noël. Les marchés de Noël sont une tradition importante en Alsace, avec de fortes retombées économiques pour les artisans locaux, qui y réalisent la plus grande partie de leur chiffre d'affaires. C'est un temps fort pour les villages et les villes de la région, comme pour la population, particulièrement attachée à ces festivités et traditions locales. L'absence de position claire de la part du Gouvernement sur le sujet est problématique. Les entreprises, les artisans locaux, les collectivités ainsi que la population, attendent une ligne de conduite claire, leur permettant de s'organiser et de s'adapter le cas échéant. Il souhaite donc savoir quand le Gouvernement envisage de donner sa décision concernant la tenue des marchés de Noël et quelles sont les situations qui pourront être envisagées pour maintenir cette tradition locale.